

VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALSÉANCE DU 5 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du mercredi 28 septembre 2022

et atteste que le présent document a
été publié par voie d'affichage le

13 OCT. 2022.

transmis en Sous-Préfecture le

12 OCT. 2022

et qu'il est donc exécutoire.



Le Maire,

Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI, Mme DESFORGES, M. SIMONNET, Mme BUSQUET, M. FOURNIER, Mme DE BROSES, M. PRACA, Maires-Adjoins, Mme JOURDRIN, M. GALPIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, M. LEPUT, Mme SERIEYS, M. LELUBRE, Mme WEILL-LOGEAY, M. MANUEL, Mme MORAINÉ, M. HULLIN, Mme BEHA, M. FRANÇOIS, M. SIMONIN, Mme DE CHABOT, M. BUYS, Mme THEBAUD, Mme SAMPIERI, Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

Madame CLARKE, pouvoir remis à Monsieur MANUEL
Madame MAMBLONA-AMIEZ, pouvoir remis à Monsieur DOAN
Madame CAMPION-GAILLEUL, pouvoir remis à Monsieur PRACA
Monsieur BIZET, pouvoir remis à Madame THEBAUD

Absents : M. KADDIMI

Secrétaire de séance : Pascal SIMONNET

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2022 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La séance est levée à 22 heures.

N° 22-5-16

OBJET

**DEPOT DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA
REHABILITATION DE LA SALLE DE SPECTACLE « LE QUAI 3 »**

M. AMADEI explique que suite à la rénovation du parvis, du hall, du foyer et de la façade, la Ville souhaite achever la rénovation de la salle de spectacle « Le Quai 3 » en réalisant la restructuration du bloc salle/scène/loges qui se trouve être dans un mauvais état général, avec comme objectifs :

- ✓ L'amélioration des conditions d'accueil du public (visibilité, acoustique)
- ✓ L'amélioration des performances techniques de la salle
- ✓ La restauration et la mise en valeur du patrimoine
- ✓ Restructuration des loges
- ✓ Optimisation des conditions de manutention des décors
- ✓ Amélioration du confort thermique et de la performance énergétique de l'équipement

Après consultation lancée le 4 novembre 2021 en vue d'attribuer un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle de spectacle « Le Quai 3 », l'offre du groupement CLE MILLET/BETEM Ile de France/ALTIA dont le mandataire est le cabinet CLE MILLET, a été retenue. La phase Avant-Projet-Sommaire (A.P.S.) a été validée le 29 Août 2022.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à déposer et à signer la demande de permis de construire pour ce projet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2122-21,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.421-1 et suivants,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme-Travaux du 23 septembre 2022,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

AUTORISE Madame le Maire à déposer et à signer la demande de permis de construire relative à la réhabilitation de la salle de spectacle « Le Quai 3 ».



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

— Laurence BERNARD